



Code de l'unité de formation : (3) <b>800002U21F1</b>	Code du domaine de formation : (4) <b>803 <del>807</del> 801</b>
---	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum : 20 périodes

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
<b>Formation continuée des aides familiales : secourisme et premiers soins dans le cadre du travail d'aide à domicile</b>	<b>CT</b>	<b>B</b>	<b>20</b>
<b>2. Part d'autonomie</b>		<b>P</b>	<b>4</b>
		<b>Total des périodes</b>	<b>24</b>

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

**29 SEP, 2004**

Date : .....

Signature :

**A. COLLINET**  
**ADM. PEDAG.**

- (1) Biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration

# **Formation continuée des aides familiales : secourisme et premiers soins dans le cadre du travail d'aide à domicile**

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

## **1. Finalités**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e), dans le cadre du travail de l'aide à domicile :

- ◆ d'apporter les premiers soins à une personne malade ou blessée en attendant sa prise en charge par des professionnels de la santé ;
- ◆ de discerner les situations bénignes, qui peuvent être gérées simplement, des situations à risque qui nécessitent l'alerte adéquate des services de secours ;
- ◆ d'acquérir les gestes essentiels indispensables pour préserver les chances de survie ou prévenir l'aggravation de la situation en attendant une prise en charge professionnelle.

# **Formation continuée des aides familiales : secourisme et premiers soins dans le cadre du travail d'aide à domicile**

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

## **2. Capacités préalables requises**

### **2.1. Capacités**

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- ◆ de commenter un texte écrit dans un langage usuel portant sur le secteur « Service aux personnes » ;
- ◆ d'explicitier les règles déontologiques élémentaires de ce secteur ;
- ◆ de situer le travail d'aide aux personnes dans une perspective individuelle et collective.

### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

- ◆ Certificat de qualification de puéricultrice ;
- ◆ Certificat de qualification d'aspirante en nursing ;
- ◆ Certificat de qualification d'auxiliaire familiale et sanitaire ;
- ◆ Certificat de qualification d'Auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités ;
- ◆ Brevet d'Aide familiale.

# **Formation continuée des aides familiales : secourisme et premiers soins dans le cadre du travail d'aide à domicile**

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

## **3. Constitution des groupes ou regroupement**

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

# **Formation continuée des aides familiales : secourisme et premiers soins dans le cadre du travail d'aide à domicile**

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

## **4. Programme**

Dans le cadre de son travail d'aide à domicile et à partir des données théoriques et méthodologiques de la formation, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ d'évaluer calmement la gravité d'un accident domestique ;
- ◆ de prendre des mesures adéquates d'approche des circonstances de l'accident et de déterminer si l'environnement est exempt de nouveaux risques ;
- ◆ d'effectuer des premiers soins de traitement des plaies afin d'éviter l'infection et l'hémorragie ;
- ◆ de déceler des signes d'aggravation ou de complication ;
- ◆ de détecter des symptômes liés à un traumatisme des membres, de la face et du crâne ;
- ◆ de prendre toutes les précautions nécessaires à la manipulation des corps ;
- ◆ de distinguer les principaux traumatismes de l'appareil locomoteur comme la fracture, l'atteinte articulaire, la luxation, l'atteinte musculo-tendineuse et l'élongation ;
- ◆ de mettre en place des techniques d'immobilisation adéquates suivant les cas ;
- ◆ de poser une attelle de soutien et de placer un bandage en utilisant différents matériaux ;
- ◆ de proposer des actions de premiers soins visant à combattre la douleur ;
- ◆ de déterminer la gravité de brûlures et de réagir de façon efficace ;
- ◆ de prévenir des pathologies liées à l'atmosphère ambiante dues à la chaleur et au froid ;
- ◆ d'évaluer l'état d'urgence de situations de piqûres et de morsures animales ;
- ◆ de réduire les risques traumatiques en cas de crises épileptiques, de nerfs, d'hyperventilation, d'asthme et d'hypoglycémie ;
- ◆ de pratiquer la ventilation assistée en situation d'arrêt cardio-respiratoire et de réanimation ;
- ◆ de déterminer exactement les limites de ses actions de secours et de les situer par rapport au cadre légal de sa fonction.

# **Formation continuée des aides familiales : secourisme et premiers soins dans le cadre du travail d'aide à domicile**

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

## **5. Capacités terminales**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(c) sera capable :

*dans une situation donnée,*

- ♦ de prendre des mesures adéquates de premiers secours en cas d'urgence ;

*placé dans une situation fictive de travail d'aide à domicile,*

- ♦ de décrire précisément les attitudes et les comportements à adopter et les premiers soins à prodiguer ;
- ♦ de justifier le bien fondé de ses décisions ;
- ♦ de préciser le sens de ses actions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

la précision, la clarté et la cohérence des informations proposées par l'étudiant(e).

# **Formation continuée des aides familiales : secourisme et premiers soins dans le cadre du travail d'aide à domicile**

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

## **6. Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience de 3 ans au minimum dans le domaine de la formation aux premiers soins et au secourisme.